

CRECHE HALTE GARDERIE LES P TITS LOUPS ASSOCIATION

Association L. 1901

Siège social : Rue Soffrey de Solignon

38430 SAINT JEAN DE MOIRANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CRECHE HALTE GARDERIE LES P TITS LOUPS ASSOCIATION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 24 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CRECHE HALTE GARDERIE LES P TITS LOUPS ASSOCIATION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- L'analyse des produits à recevoir
- L'exhaustivité des charges et des produits
- Le suivi pluriannuel des subventions d'équipement
- Le calcul et la comptabilisation de la provision « Indemnités de fin de carrière »
- Les postes de bilan et compte de résultat afférent au personnel salarié de l'association
- L'examen de l'annexe et de sa conformité au code de commerce

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des organes de direction et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association ^{Erreur ! Signet non défini.}.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association ¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VOIRON, le 27 Mars 2021

Le Commissaire aux comptes
GESTEOR, représenté par PHILIPPE MASSOUBRE



¹ À modifier selon la nature de l'entité : association, FCP, ...

ANNEXES

1. FORMULATION MOINS DÉVELOPPÉE DES APPRÉCIATIONS EFFECTUÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément au paragraphe 15 de la NEP 702 et au paragraphe 15 de la NEP 910, la partie du rapport du commissaire aux comptes relative à la justification des appréciations peut éventuellement être formulée de manière moins développée.

En pratique, l'utilisation par le commissaire aux comptes de ce type de formulation reste limitée aux cas exposés dans ces normes.

Dans l'exemple ci-dessous, la formulation moins développée des appréciations conduit à modifier le paragraphe d'introduction de la partie du rapport relative à la justification des appréciations :

Exemple de formulation – Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués [le cas échéant : et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes], [notamment pour ce qui concerne :**

*[indiquer les éléments concernés]]*².

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, **arrêtés dans les conditions rappelées précédemment**, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

² Les mots en gras dépendent du jugement professionnel du commissaire aux comptes ainsi que des circonstances propres au dossier considéré.

2. ADAPTATION DE LA PARTIE DU RAPPORT RELATIVE AUX VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Cas n°1 : Société commerciale (non EIP), autre qu'une SA, une SCA ou une SE, dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion visé à l'article L.232-1 du code de commerce

[*Nota* : En cas d'observation à formuler et/ou d'irrégularité à signaler au titre des vérifications spécifiques, se référer aux exemples de formulation fournis au paragraphe 8.7 de la NI.I - *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés*, 3^{ème} édition, décembre 2018.]

« Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux ??????. *S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé(e) à statuer sur les comptes*³.

[*Le cas échéant*]⁴ En application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes : ... [*mention des informations relatives aux prises de participation et de contrôle*]⁵.»

³ Ceci suppose que ce point a fait l'objet d'une déclaration écrite spécifique dans la lettre d'affirmation ou dans un autre document. Si cette déclaration n'a pas été obtenue et que l'entité n'a pas l'intention de communiquer, il appartiendra au commissaire aux comptes d'effectuer cette communication (cf. NI II § 3.32 et 3.42).

⁴ En l'absence de rapport de gestion dans les sociétés commerciales, ce paragraphe est à intégrer dès lors qu'il y a eu des prises de participation ou de contrôle intervenues au cours de l'exercice (au sens des articles L.233-6 et L.247-1 du code de commerce).

⁵ Pour les formulations possibles, se référer au 16.44 de la note d'information NI. I – *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés*.

Cas n°2 : SA, SCA ou SE (non EIP), dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion visé à l'article L.232-1 du code de commerce mais non dispensée de l'établissement du rapport sur le gouvernement d'entreprise

[*Nota* : En cas d'observation à formuler et/ou d'irrégularité à signaler au titre des vérifications spécifiques, se référer aux exemples de formulation fournis au paragraphe 8.7 de la NI.I - *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés*, 3^{ème} édition, décembre 2018.]

« Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux ... [membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes]

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux ??????. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé(e) à statuer sur les comptes⁶.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

[Le cas échéant]⁷ Autres informations

En application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes : ... *[mention des informations relatives aux prises de participation et de contrôle]⁸.*»

⁶ Ceci suppose que ce point a fait l'objet d'une déclaration écrite spécifique dans la lettre d'affirmation ou dans un autre document. Si cette déclaration n'a pas été obtenue et que l'entité n'a pas l'intention de communiquer, il appartiendra au commissaire aux comptes d'effectuer cette communication (cf. NI II § 3.32 et 3.42).

⁷ En l'absence de rapport de gestion dans les sociétés commerciales, ce paragraphe est à intégrer dès lors qu'il y a eu des prises de participation ou de contrôle intervenues au cours de l'exercice (au sens des articles L.233-6 et L.247-1 du code de commerce).

⁸ Pour les formulations possibles, se référer au 16.44 de la note d'information NI. I – *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés*.

Cas n°3 : Entité (non EIP) autre qu'une SA, une SCA ou une SE, ayant l'obligation d'établir un rapport de gestion

[*Nota* : En cas d'observation à formuler et/ou d'irrégularité à signaler au titre des vérifications spécifiques, se référer aux exemples de formulation fournis au paragraphe 8.7 de la N.I - *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés*, 3^{ème} édition, décembre 2018.]

« Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Bureau arrêté le ... [date] et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux ??????. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé(e) à statuer sur les comptes⁹.

[*Le cas échéant*]¹⁰ Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

[*Le cas échéant, déclaration de performance extra-financière*]¹¹ Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels [*le cas échéant*]¹² : et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant]¹³.

[*Le cas échéant*]¹⁴ En application de la loi, nous nous sommes assuré(s) que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle¹⁵ et à l'identité des détenteurs du capital ou des

⁹ Ceci suppose que ce point a fait l'objet d'une déclaration écrite spécifique dans la lettre d'affirmation ou dans un autre document. Si cette déclaration n'a pas été obtenue et que l'entité n'a pas l'intention de communiquer, il appartiendra au commissaire aux comptes d'effectuer cette communication (cf. NI II § 3.32 et 3.42).

¹⁰ Ce paragraphe est applicable à toutes les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes et tenues d'établir un rapport de gestion, que ce rapport soit ou non régi par les dispositions de l'article L. 232-1 du même code. Il ne s'applique donc pas aux entités qui ne sont pas des sociétés.

¹¹ Dans le cas où la personne ou l'entité est soumise aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce et qu'elle n'établit pas de comptes consolidés, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} septembre 2017 (cf. avis technique de la CNCC – *Déclaration de performance extra-financière – Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI* – décembre 2018).

¹² Cas où l'entité a nommé un OTI chargé de la vérification de la déclaration de performance extra-financière en application des articles L.225-102-1 V et R.225-105-2 II du code de commerce.

¹³ Pour les autres formulations possibles, se référer à l'avis technique de la CNCC – *Déclaration de performance extra-financière – Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI* – décembre 2018.

¹⁴ Ce paragraphe est à supprimer si la société n'est soumise à aucune des obligations d'information suivantes pour l'exercice considéré : prises de participation ou de contrôle (cf. note ¹⁵), identité des détenteurs de capital ou de droits de vote (note ¹⁶), participations réciproques (cf. note ¹⁷).

¹⁵ Pour toutes les sociétés commerciales, lorsqu'il y a eu des prises de participation ou de contrôle intervenues au cours de l'exercice (au sens des articles L.233-6 et L.247-1 du code de commerce) et que celles-ci ont été dûment signalées dans le rapport de gestion.

droits de vote¹⁶ [le cas échéant : et aux participations réciproques]¹⁷ vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.¹⁸»

Cas n°4 : SA, SCA ou SE (non EIP), ayant l'obligation d'établir le rapport de gestion visé à l'article L.232-1 du code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la déclaration de performance extra-financière

[*Nota* : En cas d'observation à formuler et/ou d'irrégularité à signaler au titre des vérifications spécifiques, se référer aux exemples de formulation fournis au paragraphe 8.7 de la NI.I - *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés*, 3^{ème} édition, décembre 2018.]

« **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux ?????.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du arrêté le ... [date] et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux ?????. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à appelé(e) à statuer sur les comptes¹⁹.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

[*Le cas échéant, déclaration de performance extra-financière*]²⁰ Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de

¹⁶ Pour les sociétés par actions dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur Euronext Growth ou Euronext Access (articles L.233-7, L.233-13 et L.247-2 al. 3 du code de commerce) et lorsque l'information requise par l'article L. 233-7 du code de commerce a été dûment signalée dans le rapport de gestion.

¹⁷ Pour toutes les sociétés par actions, en cas de participations réciproques et lorsque l'information requise par l'article L.233-12 du code de commerce a été dûment signalée dans le rapport de gestion (articles L.233-12, L.233-13 et L.247-2 al. 2 du code de commerce).

¹⁸ Pour les autres formulations possibles, se référer au 16.43 de la note d'information NI. I – *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés*.

¹⁹ Ceci suppose que ce point a fait l'objet d'une déclaration écrite spécifique dans la lettre d'affirmation ou dans un autre document. Si cette déclaration n'a pas été obtenue et que l'entité n'a pas l'intention de communiquer, il appartiendra au commissaire aux comptes d'effectuer cette communication (cf. NI II § 3.32 et 3.42).

²⁰ Dans le cas où la personne ou l'entité est soumise aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce et qu'elle n'établit pas de comptes consolidés, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} septembre 2017 (cf. avis technique de la CNCC – *Déclaration de performance extra-financière – Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – décembre 2018*).

sincérité ou de concordance avec les comptes annuels [*le cas échéant*²¹ : et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant]²².

Rapport sur le gouvernement d'entreprise²³ [*Informations relatives au gouvernement d'entreprise*²⁴]

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du le Bureau sur le gouvernement d'entreprise²⁵, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

[Le cas échéant]²⁶ *Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assuré(s) que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle²⁷ et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote²⁸ [*le cas échéant* : et aux participations réciproques]²⁹ vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.³⁰»

²¹ Cas où l'entité a nommé un OTI chargé de la vérification de la déclaration de performance extra-financière en application des articles L.225-102-1 V et R.225-105-2 II du code de commerce.

²² Pour les autres formulations possibles, se référer à l'avis technique de la CNCC – *Déclaration de performance extra-financière – Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI* – décembre 2018.

²³ Lorsque le rapport sur le gouvernement d'entreprise est distinct du rapport de gestion.

²⁴ Dans les SA à conseil d'administration, lorsque les informations relatives au gouvernement d'entreprise sont présentées dans une section spécifique du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise.

²⁵ Ou : « dans la section du rapport de gestion du ... consacrée au gouvernement d'entreprise. »

²⁶ Ce paragraphe est à supprimer si la société n'est soumise à aucune des obligations d'information suivantes pour l'exercice considéré : prises de participation ou de contrôle (cf. note ²⁷), identité des détenteurs de capital ou de droits de vote (note ²⁸), participations réciproques (cf. note ²⁹).

²⁷ Pour toutes les sociétés commerciales, lorsqu'il y a eu des prises de participation ou de contrôle intervenues au cours de l'exercice (au sens des articles L.233-6 et L.247-1 du code de commerce) et que celles-ci ont été dûment signalées dans le rapport de gestion.

²⁸ Pour les sociétés par actions dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur Euronext Growth ou Euronext Access (articles L.233-7, L.233-13 et L.247-2 al. 3 du code de commerce) et lorsque l'information requise par l'article L. 233-7 du code de commerce a été dûment signalée dans le rapport de gestion.

²⁹ Pour toutes les sociétés par actions, en cas de participations réciproques et lorsque l'information requise par l'article L.233-12 du code de commerce a été dûment signalée dans le rapport de gestion (articles L.233-12, L.233-13 et L.247-2 al. 2 du code de commerce).

³⁰ Pour les autres formulations possibles, se référer au 16.43 de la note d'information NI. I – *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés*.

Multi-accueil Les Ptits Loups

105 rue Soffrey de Calignon

38430 SAINT JEAN DE MOIRANS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	510	510					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	19 881	7 706	12 175	12 076	99	0.82	
Autres immobilisations corporelles	16 005	6 528	9 477	4 397	5 080	115.55		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	36 396	14 744	21 652	16 473	5 179	31.44		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	612		612	45	567	NS	
Créances (3)								
Créances usagers et comptes rattachés	5 816		5 816	5 737	80	1.39		
Autres créances	36 358		36 358	45 337	8 980	19.81		
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	136 236		136 236	115 815	20 421	17.63		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	179 021		179 021	166 934	12 087	7.24		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	215 417	14 744	200 673	183 407	17 266	9.41		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	127 683		116 026		11 657	10.05
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 284		11 657		4 374	37.52
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	11 078		7 108		3 970	55.86	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	146 045		134 791		11 254	8.35	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques	9 795		9 795			
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources							
Total III	9 795		9 795				
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 415		3 371		7 044	208.94
	Dettes fiscales et sociales	33 858		34 858		1 000	2.87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			592		592	100.00
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	560				560	
	Total IV	44 833		38 821		6 012	15.49
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	200 673		183 407		17 266	9.41

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

44 273

38 821

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	46 931		64 270		17 339-	26.98
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation	261 704		280 283		18 579-	6.63
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	29 957		7 021		22 935	326.65
Collectes Cotisations Autres produits	0		12		12-	98.48
Total I	338 592		351 586		12 994-	3.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	80 984		77 649		3 335	4.29
Impôts, taxes et versements assimilés	4 137		5 054		918-	18.16
Salaires et traitements	189 855		191 105		1 250-	0.65
Charges sociales	55 108		60 127		5 019-	8.35
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 708		4 532		825-	18.19
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions			4 431		4 431-	100.00
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	3		5		3-	49.31
Total II	333 793		342 903		9 110-	2.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	4 799		8 683		3 885-	44.74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		369		463	94-	20.37-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		369		463	94-	20.37-
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		369		463	94-	20.37-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		5 167		9 146	3 979-	43.50-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 117		2 511	395-	15.72-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		2 117		2 511	395-	15.72-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 117		2 511	395-	15.72-
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		341 077		354 561	13 483-	3.80-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		333 793		342 903	9 110-	2.66-
Solde intermédiaire		7 284		11 657	4 374-	37.52-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		7 284		11 657	4 374-	37.52-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations						
TOTAL						

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20510000 LOGICIELS	510	510		
28051000 AMORT IMMOBILISATIONS INCORP	510	510		
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	12 175	12 076	99	0.82
21540000 ITMOI	19 881	16 166	3 715	22.98
28154000 AMORT ITMOI	7 706	4 089	3 617	88.44
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 477	4 397	5 080	115.55
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	3 941	1 710	2 231	130.50
21840000 MOBILIER	12 064	9 124	2 940	32.22
28183000 AMORT MAT BUR ET INFO	1 817	1 710	107	6.26
28184000 AMORT MOBILIER	4 712	4 728	16	0.34
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 652	16 473	5 179	31.44
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	612	45	567	NS
40910000 AVANCES ET ACOMPTE VERSES	612	45	567	NS
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	5 816	5 737	80	1.39
41100000 CLIENTS DIVERS	5 816	5 737	80	1.39
AUTRES CREANCES	36 358	45 337	8 980	19.81
40100000 FOURNISSEURS DIVERS		12	12	100.00
44710000 SUBVENTION CAF EQUIPT A RECEV		800	800	100.00
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	36 358	44 526	8 168	18.34
DISPONIBILITES	136 236	115 815	20 421	17.63
51130000 CHEQUES A ENCAISSER		447	447	100.00
51140000 CESU A ENCAISSER	1 115		1 115	
51200000 BANQUE	61 752	46 422	15 330	33.02
51220000 LIVRET A	72 665	68 543	4 122	6.01
53000000 CAISSE	704	402	301	74.91
TOTAL ACTIF CIRCULANT	179 021	166 934	12 087	7.24
TOTAL GENERAL	200 673	183 407	17 266	9.41

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	127 683	116 026	11 657	10.05
10200000 FONDS DE RESERVE ASSOCIATIF	127 683	116 026	11 657	10.05
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	7 284	11 657	4 374	37.52
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	11 078	7 108	3 970	55.86
13100000 SUBVENTION EQUIPEMENT	11 078	7 108	3 970	55.86
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	146 045	134 791	11 254	8.35
PROVISIONS POUR RISQUES	9 795	9 795		
15180000 PROV IFC	9 795	9 795		
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	9 795	9 795		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 415	3 371	7 044	208.94
40100000 FOURNISSEURS DIVERS	7 556	2 976	4 580	153.90
40810000 FACTURES NON PARVENUES	2 860	395	2 464	623.19
DETTES FISCALES ET SOCIALES	33 858	34 858	1 000	2.87
42100000 SALAIRES		20	20	100.00
42820000 PROV CONGES PAYES	8 189	8 550	360	4.22
42860000 PRIMES A PAYER	5 292	6 560	1 268	19.33
43100000 URSSAF	6 374	6 285	90	1.42
43710000 CHORUM PREVOYANCE MUTEX	1 238	1 105	132	11.96
43720000 MALAKOFF MEDERIC RETRAITE	3 750	3 600	150	4.16
43730000 UNIFORMATION	3 412	3 684	272	7.39
43740000 MUTUELLE MUFTI	1 064		1 064	
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	2 621	2 736	115	4.22
43861000 ORG SOC AUTRES CHARGES A PAYER	1 693	2 099	406	19.32
44714000 PAS DGFIP	225	219	6	2.53
AUTRES DETTES		592	592	100.00
41100000 CLIENTS DIVERS		592	592	100.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	560		560	
48710000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	560		560	
TOTAL DETTES	44 833	38 821	6 012	15.49
TOTAL GENERAL	200 673	183 407	17 266	9.41

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	46 931	64 270	17 339	26.98
70610000 PARTICIPATIONS FAMILLES	43 840	60 701	16 861	27.78
70630000 ADHESIONS	1 430	1 240	190	15.32
70641000 SORTIE FERME		252	252	100.00
70642000 VENTE BRIOCHES		1 120	1 120	100.00
70643000 RECETTES MARCHE DE NOEL		541	541	100.00
70645000 RECETTES MARCHE AU CERISES		395	395	100.00
70647000 VENTE DE CHOCOLATS	1 342		1 342	
70649000 VENTE DE PHOTOS	304		304	
70810000 PRODUIT DES ACTIVITES ANNEXES	14	20	6	29.48
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	261 704	280 283	18 579	6.63
74201000 SUBVENTION CAF	91 647	90 938	709	0.78
74202000 CAF N-1 SOLDE	28 627	44 665	16 038	35.91
74203000 CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 470	4 253	783	18.42
74204000 MSA PSU	1 517	4 683	3 166	67.60
74206000 MAIRIE SUBVENTION	96 800	96 800		
74206100 MAIRIE CHARGES SUPPLETIVES	39 643	38 849	794	2.04
74207000 DONS		95	95	100.00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	29 957	7 021	22 935	326.65
78112000 REPRISE AMORT IMMO CORPORELLES		906	906	100.00
79130000 REMBOURS CPAM IJSS	106	2 667	2 561	96.04
79140000 REMBOURS DRFIP EMPLOIS AIDES		175	175	100.00
79141000 AIDE URSSAF	10 765		10 765	
79150000 REMB IJSS MUTEX/CHORUM	1 912	2 148	236	10.97
79160000 REMBOURSEMENT UNIFORMATION	1 485	1 476	9	0.64
79180000 INDEMN ACTIVITE PARTIELLE	15 689		15 689	
AUTRES PRODUITS	0	12	12	98.48
75800000 PROD DIVERS GESTION COURANTE	0	12	12	98.48
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	338 592	351 586	12 994	3.70
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	80 984	77 649	3 335	4.29
60610000 ELECTRICITE EAU GAZ	3 130	5 643	2 513	44.53
60621000 PRODUITS D'ENTRETIEN	1 620	2 568	948	36.90
60630000 PETIT MATERIEL	423	1 452	1 029	70.86
60631000 FOURNITURES POUR ACTIVITE EDUC	613	730	116	15.96
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	546	770	224	29.14
60650000 ACHAT CORONAVIRUS	2 804		2 804	
60680000 LINGE	3	288	285	98.96
60681000 ALIMENTATION	7 700	9 240	1 540	16.67
60682000 PRODUITS PHARMACEUTIQUES	55	121	66	54.49
60690000 COUCHES	895	1 260	365	29.00
61310000 LOCATION MOBILIERES		30	30	100.00
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES		28 622	28 622	100.00
61400000 CHARGES LOCATIVES	28 968		28 968	
61550000 ENTRETIEN LOCAUX	6 605	7 271	666	9.16
61551000 ENTRETIEN ET MAINTENANCE MAD	6 800	2 709	4 091	151.02
61560000 MAINTENANCE LOCAUX ET LOGICIEL	968	907	61	6.74
61600000 PRIMES D'ASSURANCE MAD	393	769	376	48.96
61601000 ASSURANCE ASSOCIATION	577	573	3	0.57
61700000 FRAIS DE RECHERCHE ET D'ETUDE	1 600	609	992	162.94
61720000 ACHATS POUR MANIFESTATION	1 086	754	332	44.12

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	8	38	30	79.17
61850000 FORMATION DU PERSONNEL	3 923	4 250	328	7.71
62100000 PERSONNEL MIS A DISPO MAIRIE	353	673	320	47.57
62110000 PERSONNEL EXTERIEUR A L ASSOC	664		664	
62260000 HONORAIRES MEDECIN	420	158	263	166.67
62261000 HONORAIRES CAC	2 894	2 838	56	1.99
62262000 HONORAIRES SERVICE PAIES	2 243	1 950	293	15.00
62263000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	2 400		2 400	
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	50	50		
62340000 CADEAU	8	26	18	70.54
62500090 FRAIS KM	854	1 097	242	22.10
62510000 DEPLACEMENT PARKING + PEAGES	12		12	
62600000 TELEPHONE ET INTERNET	438	435	3	0.58
62610000 FRAIS POSTAUX	5	28	23	83.90
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	225	136	88	64.95
62710000 FRAIS COMPTE CESU	25	90	65	72.00
62800000 COTISATIONS DIVERSES	1 679	1 557	122	7.84
62810000 COTISATIONS		8	8	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 137	5 054	918	18.16
63130000 PART.EMPLOY.FORM.PROF.CONT.	4 137	4 622	485	10.50
63580000 AUTRES IMPOTS		433	433	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	189 855	191 105	1 250	0.65
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	191 483	190 563	920	0.48
64120000 PROVISION CONGES PAYES	360	23	338	NS
64130000 PRIME ET GRATIFICATIONS	1 268	564	1 832	324.74
CHARGES SOCIALES	55 108	60 127	5 019	8.35
64510000 COTISATIONS PATRONALES URSSAF	39 862	42 442	2 580	6.08
64530000 COTISATIONS PATRON. RETRAITE	8 304	8 369	64	0.77
64540000 COTISATIONS PATR MUTUELLE	2 191	1 821	370	20.32
64550000 COTISATIONS PATRON.PREVOYANCE	3 267	3 619	353	9.75
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 111	889	222	25.00
64801000 CS SUR SAL PROVISIONNE	406	149	256	171.39
64803000 AUTRES CHARGES PERSONNEL	894	989	95	9.60
64804000 IJSS		2 626	2 626	100.00
64820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	115	479	364	75.91
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	3 708	4 532	825	18.19
68112000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 708	4 532	825	18.19
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		4 431	4 431	100.00
68150000 DOT PROV RISQUES ET CHARGES		4 431	4 431	100.00
AUTRES CHARGES	3	5	3	49.31
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	3	5	3	49.31
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	333 793	342 903	9 110	2.66
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 799	8 683	3 885	44.74

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	369	463	94	20.37
76810000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	369	463	94	20.37
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	369	463	94	20.37
RESULTAT FINANCIER	369	463	94	20.37
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 167	9 146	3 979	43.50
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 117	2 511	395	15.72
77700000 QP SUBV VIREE AU RESULTAT	2 117	2 270	153	6.75
77800000 Produits exceptionnels		241	241	100.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 117	2 511	395	15.72
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 117	2 511	395	15.72
TOTAL PRODUITS	341 077	354 561	13 483	3.80
TOTAL DES CHARGES	333 793	342 903	9 110	2.66
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 284	11 657	4 374	37.52
EXCEDENTS OU DEFICITS	7 284	11 657	4 374	37.52

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Variation des fonds propres	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Subventions d'équipement	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Transferts de charges	X
Valeurs mobilières	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	510		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 166		3 715
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 834		5 171
TOTAL	27 000		8 886
TOTAL GENERAL	27 510		8 886

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			510	510
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			19 881	19 881
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 005	16 005
TOTAL			35 886	35 886
TOTAL GENERAL			36 396	36 396

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	510			510
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 089	3 617		7 706
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 437	91	0	6 528
TOTAL	10 527	3 708	0	14 234
TOTAL GENERAL	11 037	3 708	0	14 744

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	3 617				
Matériel de bureau informatique mobilier	91				
TOTAL	3 708				
TOTAL GENERAL	3 708				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	9 795				9 795
TOTAL	9 795				9 795
TOTAL GENERAL	9 795				9 795

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 816	5 816	
Débiteurs divers	36 358	36 358	
TOTAL	42 174	42 174	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 415	10 415		
Personnel et comptes rattachés	13 482	13 482		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 152	20 152		
Autres impôts taxes et assimilés	225	225		
Produits constatés d'avance	560	560		
TOTAL	44 833	44 833		

Variation des fonds propres

L'intégralité des résultats sont affectés en Fonds associatif. Il n'existe pas de droit de reprise sur les capitaux propres.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

N/A

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	36 358
Total	36 358

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 860
Dettes fiscales et sociales	17 796
Total	20 655

Détail des charges à payer

	Montant
PROVISION CONGES PAYES	8 189
PRIMES SALARIES 2020	5 292
CHARGES SOCIALES SUR CP	2 621
CHARGES SOCIALES PRIMES 2020	1 693
FNP FOURNISSEURS	2 860
Total	20 655

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	560
Total	560

Subventions d'équipement

Le montant des subventions d'équipement s'élèvent à 6087 euros.

Ces subventions ont financé les équipements suivants :

- une table à langer coin bébés
- un cabanon extérieur (achat et pose)
- un ordinateur

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	132 928
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	11 657
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	144 585
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	144 585
Variation en cours d'exercice	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	3 970
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	148 555
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	3 970
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	3 970

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Caisse d'allocation familiale PSU	120 274
Commune	96 800
Conseil départemental	3 470
Commune : charges supplétives	39 643
Mutualité sociale agricole PSU	1 517
Total	261 704

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2894 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 894 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	7 078
54 à 58 ans	1 à 5 ans	648
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	529
30 à 39 ans	21 à 30 ans	1 539
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		9 794

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over moyen
- taux d'inflation faible

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Il est tenu compte de la probabilité de présence à l'age légal actuel de départ à la retraite pour évaluer une provision statistique sur la base des rémunération, de l'ancienneté, et des droits en résultant en application de la convention collective.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
REMBOURSEMENT IJ	249
AIDE URSSAF	10 765
REMBOURSEMENT MUTEX	1 912
REMBOURSEMENT UNIFORMATION	1 981
INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE	15 689
Total	30 596

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

N/A